

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 1er décembre 2016

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. ROZOY

Convocation envoyée le 24 novembre 2016

Publié le 2 décembre 2016

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 68

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 8

#### *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	Mme Christine MARTIN	M. Louis LEGRAND
M. Pierre PRIBETICH	Mme Danielle JUBAN	M. Patrick ORSOLA
M. Thierry FALCONNET	Mme Hélène ROY	Mme Florence LUCISANO
M. Patrick CHAUPUIS	M. Georges MAGLICA	M. Jean DUBUET
Mme Nathalie KOENDERS	M. Joël MEKHANTAR	M. Gaston FOUCHERES
M. Rémi DETANG	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
Mme Catherine HERVIEU	Mme Sladana ZIVKOVIC	Mme Céline TONOT
M. José ALMEIDA	Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Jean-Philippe MOREL
M. Jean-François DODET	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Nicolas BOURNY
M. François DESEILLE	M. Denis HAMEAU	M. Jean-Michel VERPILLOT
Mme Colette POPARD	Mme Anne ERSCHENS	Mme Corinne PIOMBINO
M. André GERVAIS	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Jean-Louis DUMONT
M. Frédéric FAVERJON	M. François HELIE	M. Patrick BAUDEMONT
M. Didier MARTIN	Mme Chantal OUTHIER	M. Dominique SARTOR
M. Jean-Patrick MASSON	M. Emmanuel BICHOT	Mme Lydie CHAMPION
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Damien THIEULEUX
M. Benoît BORDAT	M. Hervé BRUYERE	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Charles ROZOY	M. Jean ESMONIN	M. Philippe BELLEVILLE
M. Jean-Claude GIRARD	Mme Sandrine RICHARD	M. Gilbert MENUT
M. Patrick MOREAU	Mme Claudine DAL MOLIN	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Jean-Yves PIAN	M. Yves-Marie BRUGNOT	M. Cyril GAUCHER
Mme Stéphanie MODDE	M. Guillaume RUET	M. Adrien GUENE.
Mme Françoise TENENBAUM	Mme Louise MARIN	

#### *Membres absents :*

M. Dominique GRIMPRET	Mme Anne DILLENSEGER pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
M. François NOWOTNY	Mme Lê Chinh AVENA pouvoir à Mme Christine MARTIN
M. Jacques CARRELET DE LOISY	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
	M. Christophe BERTHIER pouvoir à M. Denis HAMEAU
	M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE
	Mme Catherine VANDRIESSE pouvoir à M. François HELIE
	M. Édouard CAVIN pouvoir à Mme Frédérique DESAUBLIAUX
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER.

---

**OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME**

**Conventions d'utilisation de l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties -  
Approbation**

Le 6 juillet 2015, le Grand Dijon et ses partenaires ont signé le Contrat de Ville, document cadre de la politique de la ville sur le territoire.

Dès lors qu'un contrat de ville est signé sur le territoire, la loi de finances 2015 prévoit un abattement de 30 % sur la base d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour les logements à loyer modéré situés dans les quartiers prioritaires. Cet abattement doit leur permettre de compenser partiellement les surcoûts de gestion liés aux besoins spécifiques des quartiers.

Une convention d'utilisation de l'abattement de TFPB doit être signée entre le bailleur, l'Etat, le Grand Dijon et la commune. En lien avec le diagnostic du territoire et les projets en cours, elle doit définir les actions que le bailleur s'engage à mettre en place en compensation de cet abattement : soit par des actions de renforcement des moyens de gestion de droit commun ; soit par la mise en place d'actions ou de moyens spécifiques pour ces quartiers.

Cinq bailleurs, Dijon Habitat, ICF, Orvitis, SCIC Habitat Bourgogne, Villéo, sont concernés pour des actions dans les cinq quartiers prioritaires de l'agglomération : Le Mail à Chenôve ; Grésilles et Fontaine d'Ouche à Dijon ; Le Bief du Moulin à Longvic ; Le Belvédère à Talant.

Les actions proposées viseront à améliorer la vie quotidienne des habitants dans ces quartiers et porteront sur :

- le renforcement de la présence des personnels de proximité ainsi que leur formation,
- le sur-entretien,
- la gestion des encombrants et des déchets,
- la tranquillité résidentielle,
- la concertation des locataires,
- l'animation et le vivre ensemble,
- des petits travaux d'amélioration de la qualité de service.

L'ensemble des actions proposées par les bailleurs fera l'objet d'un bilan annuel présenté aux communes, à l'Etat et au Grand Dijon.

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **d'approuver** les conventions d'utilisation de l'abattement de taxe foncière sur la propriété bâtie, jointes au présent rapport,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à y apporter, le cas échéant, des modifications ne remettant pas en cause leur économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à l'exécution de ces conventions ;

SCRUTIN : POUR : 71  
CONTRE : 0

ABSTENTION : 5  
NE SE PRONONCE PAS : 0

*DONT 8 PROCURATION(S)*